

N° DEL/2026-109

Communauté de Communes

Ventadour Égletons Monédières

Séance du 28 septembre 2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE.

Nombre de conseillers en exercice : 39**Date de convocation : 22 septembre 2026****PRESENTS (33)**

Délégués titulaires (31) : M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme AUDUREAU Agnès, M. BARDOT Claude, Mme BONIAU DUPARAY Marie, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CERDA Dominique, M. CHABANIER Vincent, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme DUBREUCQ Marion, M. FAUGERAS Nicolas, M. FERRÉ Charles, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LANOT Gérard, M. LE VAILLANT Bertrand, M. OLIVEIRA Mathieu, M. PONS Clément, M. ROGER Étienne, Mme SUAUX Marie-Laure, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VINCENT Séverine, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants : M. CHASSAGNARD Patrick, M. MAS Bernard.

ABSENTS EXCUSES

Mme AGNOUX Fabienne, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BEYNE Bertrand, Mme FORYS Claire, M. GROUSSET David, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme RIVET Murielle.

Pouvoirs (6) :

Mme AGNOUX Fabienne a donné procuration à M. BRETTE Gérard,
Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
M. BEYNE Bertrand a donné procuration à M. Marie-Laure SUAUX,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,

Secrétaire de séance : Clément PONS.

OBJET : Désignation des représentants de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières au sein de la conférence de l'entente intercommunale relative au Contrat Chaleur Renouvelable

L'État a confié à l'ADEME, depuis 2009, la gestion du **Fonds Chaleur** afin de massifier sur le territoire, les installations de production de chaleur renouvelable et de récupération et au développement des réseaux de chaleur qui leur sont liés.

Ce fond est accessible directement pour les projets produisant plus de 1200 MWh ou par le biais de contrat dit chaleur renouvelable.

L'ADEME propose par le biais de ces contrats chaleur renouvelable de soutenir financièrement par le Fonds Chaleur des entités territoriales qui favoriseront la réalisation de groupes de projets ayant recours aux énergies thermiques renouvelables sur leur territoire, pour leur propre patrimoine et surtout pour le patrimoine d'autres partenaires publics ou privés du territoire concerné.

Par délibération en date du 9 octobre 2023, le conseil communautaire a approuvé l'engagement de la collectivité dans un **Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) porté par Tulle aggro en partenariat avec plusieurs EPCI du territoire (Midi Corrèzien, Ventadour Égletons Monédières, Lubersac Pompadour, Pays d'Uzerche et Xaintrie Val Dordogne), avec le soutien de l'ADEME.**

Dans ce cadre, une **entente intercommunale**, conformément à l'article L.5221-1 du Code général des collectivités territoriales, a été constituée afin d'assurer la gouvernance, le pilotage et le suivi du dispositif.

Cette entente est notamment structurée autour d'une **conférence de l'entente**, faisant office de comité de pilotage, chargée de suivre l'exécution du contrat, de valider les orientations et d'assurer la coordination entre les partenaires.

Le contrat permet au territoire de partenariat de disposer d'une dotation en autorisations d'engagement de crédits fonds chaleur de 2 893 200 € entre septembre 2023 ou août 2027 pour accompagner les projets locaux et d'une enveloppe de 221 980 € pour financer les moyens utiles à l'animation et au pilotage du contrat.

À la suite du renouvellement des instances intercommunales intervenu en 2026, il convient de procéder à la **désignation des nouveaux représentants de la CCVEM** appelés à siéger au sein de la conférence de l'entente intercommunale.

Ces représentants auront pour mission :

- De représenter la CCVEM dans les instances de gouvernance du CCR ;
- De participer aux décisions relatives à la mise en œuvre du contrat ;
- De contribuer au suivi des objectifs en matière de développement des énergies renouvelables thermiques sur le territoire ;
- D'assurer le lien entre l'entente intercommunale et les instances communautaires.

Conformément aux dispositions de la convention d'entente intercommunale, il est proposé de désigner un **représentant titulaire**, et un **représentant suppléant**.

Compte tenu de l'adéquation entre le nombre de candidats et le nombre de postes à pourvoir, le Conseil Communautaire prend acte de la désignation des représentants suivants :

- **Représentante titulaire** de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières au sein de la conférence de l'entente intercommunale : **Mme Marion GUICHON**
- **Représentant suppléant** : **M. Gérard BRETTE**

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 29 septembre 2026**

Le Président



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26
Ventadeur Égletons Morédières

Jean-Louis BACHELLERIE